



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Enseignement par niveau : quelles mesures pour empêcher les inégalités ?

Question écrite n° 13627

Texte de la question

M. Idir Boumertit interroge M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur les récentes annonces faites par M. le ministre en réponse à la publication de la note Pisa de la France et plus précisément sur la mise en place d'un enseignement par niveau en mathématiques et en français. Ses inquiétudes portent sur les conséquences négatives de cette initiative sur les élèves et sur la reproduction des inégalités au sein du système éducatif français. M. le député souligne que la mise en œuvre d'un enseignement par niveau tend nécessairement à accroître les disparités existantes en favorisant les élèves déjà performants au détriment de ceux rencontrant des difficultés. Cette dynamique risque de renforcer les inégalités plutôt que de les atténuer, générant ainsi des questionnements quant à la pertinence et à l'équité de cette nouvelle approche. En effet, cette mesure du plan « choc des savoirs », en séparant les élèves en fonction de leur niveau, renforcera une ségrégation déjà à l'œuvre dans les établissements d'enseignement. M. le député regrette à ce titre que le ministère n'ait pas davantage travaillé à une autre voie, plus unanime. En effet, il rappelle que la recherche française s'accorde sur le fait que l'une des meilleures solutions pour réduire les inégalités de niveau, le plus souvent recoupées des inégalités sociales, relève de la mixité des publics et donc des niveaux. Au contraire d'une augmentation du niveau général, la création de groupes de niveaux renforcera bien davantage le niveau déjà élevé des meilleurs élèves, faisant basculer l'enseignement public dans une recherche d'excellence au détriment de l'augmentation générale des savoirs. M. le député regrette également l'absence de prise en compte tant du caractère stigmatisant des classes de niveaux que des modalités d'apprentissages d'autres pays européens, moins préoccupés par les savoirs fondamentaux et pourtant mieux classés que la France. Dans cette perspective, il souhaite obtenir des éclaircissements sur la manière dont la pédagogie sera intégrée à cette nouvelle approche. M. le député s'interroge également sur les dispositifs et les mesures concrètes que le ministère de l'éducation nationale envisage de mettre en place, pour empêcher l'enseignement par niveau de renforcer tant les niveaux élevés que la faiblesse des niveaux plus faibles au détriment d'un savoir commun. Il aimerait à ce titre avoir des précisions sur la prise en compte des besoins individuels des élèves. Surtout, il aimerait avoir des informations approfondies sur la vision éducative et pédagogique du ministère concernant l'enseignement par niveau afin d'éclairer les enseignants et les parents d'élèves, mais également tous les acteurs engagés dans la conception et l'évolution du système éducatif français.

Texte de la réponse

Les évaluations nationales et internationales montrent une dégradation globale du niveau des élèves français et démontrent la nécessité d'un renforcement de l'action pédagogique au collège. Son organisation actuelle, trop uniforme au regard des besoins des élèves entrant en classe de 6e, fragilise un grand nombre d'élèves et, selon le questionnaire auquel ont répondu 230 000 professeurs, 80 % d'entre eux indiquent que l'hétérogénéité du niveau des élèves freine la capacité à les faire tous progresser. À compter de la rentrée prochaine, les élèves de 6e et de 5e seront regroupés selon leurs besoins en français et en mathématiques. Pour les autres enseignements, c'est-à-dire pour deux tiers des heures de cours, le groupe classe demeurera. Conserver l'hétérogénéité des classes permet la mixité sociale et scolaire et la motivation des élèves. Il ne s'agit en aucun

cas de créer des classes de niveau mais des groupes répondant, en français et en mathématiques, aux besoins de chaque élève. Ces groupes d'élèves seront flexibles et leur composition évoluera en cours d'année selon les notions enseignées et pour tenir compte de la progression de chaque élève. Leur dimension sera adaptée aux besoins des élèves et la création de postes permettra de limiter les effectifs du groupe accueillant les élèves les plus fragiles. Il ne s'agit pas de faire en sorte que les élèves les plus en difficulté apprennent moins ou moins vite. Tous les élèves auront le même programme. Ce sont les conditions d'apprentissage qui s'adaptent. Ainsi, il sera possible de tirer le meilleur d'une hétérogénéité suffisante et plus facilement gérable des groupes pour faire progresser tous les élèves et amener chacun au maximum de ses potentialités. De plus, les collégiens en très grande difficulté en français ou en mathématiques pourront bénéficier d'une scolarité aménagée où le volume horaire de ces deux disciplines pourra être sensiblement augmenté, afin de rattraper leur retard et de poursuivre plus sereinement leur parcours scolaire. Enfin, on ne peut se résigner à ce que l'accès à une culture générale commune demeure socialement marquée, c'est pourquoi une refonte du socle commun sera engagée dès la rentrée 2025, en cohérence avec la révision des programmes, notamment afin de préciser des repères communs de connaissances de culture générale pour tous.

Données clés

Auteur : [M. Idir Boumertit](#)

Circonscription : Rhône (14^e circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13627

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale et jeunesse

Ministère attributaire : [Éducation et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 décembre 2023](#), page 11074

Réponse publiée au JO le : [19 mars 2024](#), page 2186